



La gestion des procédures disciplinaires

Dates : Module 1 : vendredi 2 décembre 2022 - 10h à 12h30 / Module 2 : vendredi 9 décembre 2022 - 10h à 12h30 / Module 3 : jeudi 15 décembre 2022 - 10h à 12h30

Durée : 7,5 heures (3 x 2h30)

Lieu : Visioconférence (application Zoom)

Accessibilité : formation accessible aux personnes en situation de handicap

Tarif : 900 € H.T. par participant pour les trois modules

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et au 01 45 49 48 49.

Délai d'accès : Inscription ouverte jusqu'à deux jours ouvrés avant la formation

PROGRAMME

Réussir une procédure disciplinaire nécessite une vigilance à tous les niveaux : de l'établissement suffisant des faits au lancement de la procédure, en passant par le déroulement du Conseil de discipline lorsqu'il y a lieu, le choix du niveau de sanction adapté aux conditions de contrôle du juge, et la rédaction de la sanction, suffisamment motivée et conforme aux pièces à disposition de l'administration.

Le cas d'une suspension conservatoire est également dans certains cas sujet à quelques précautions, le lien entre procédure pénale et discipline également.

C'est l'ensemble de ces sujets qui sera abordé de la manière la plus exhaustive possible pour réussir la procédure disciplinaire.

Module 1 - Vendredi 2 décembre 2022 de 10h à 12h30

L'établissement de la matérialité des faits et les premières mesures utiles

Introduction

- La définition de la faute et les faits commis en dehors du service
- La prescription

I - Le constat des faits et les réflexes utiles

- A - *Le constat d'huissier*
- B - *L'enquête administrative*
- C - *Le détective privé*

II - La suspension pour des faits graves

- A - *Les conditions*

B - *Les conséquences financières*

C - *La fin de la suspension*

Module 2 - Vendredi 9 décembre 2022 de 10h à 12h30

Faire le bon choix de sanction et de stratégie

I - La procédure disciplinaire et la procédure pénale

- A - *L'indépendance des procédures*
- B - *L'information de la part du Ministère Public*
- C - *La radiation des cadres pour incompatibilité du casier judiciaire*

II - Le quantum de la sanction

- A - *Les sanctions à disposition par catégorie d'agent*
- B - *Le contrôle normal du juge*
- C - *De la théorie à la pratique*

III - Les risques contentieux

- A - *Le recours en annulation*
- B - *La demande indemnitaire*
- C - *Le référé*
- D - *La sanction déguisée et le changement d'affectation*

Module 3 - Jeudi 15 décembre 2022 de 10h à 12h30

Les exigences procédurales et l'édition de la sanction

I - La communication du dossier individuel

II - Le contradictoire des sanctions du 1er groupe

III - Le conseil de discipline ou la CCP

IV - La rédaction de la sanction



OBJECTIFS

Connaître le cadre réglementaire et anticiper les potentielles difficultés pour les éviter et parvenir à une sanction la plus sécurisée possible.

PUBLIC CONCERNE

Dans les trois fonctions publiques : responsables/directeurs des ressources humaines, responsables/directeurs juridiques et directeurs d'établissements ou de collectivités.

PREREQUIS

Connaissances minimales en gestion des ressources humaines.

INTERVENANTE



Marjorie Abbal

Avocate directrice de SEBAN & ASSOCIES

METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit suivant les différentes étapes de la procédure
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions-réponses avec les participants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique

MODALITES D'EVALUATION

QCM à l'issue de chaque module et questionnaires de satisfaction à chaud et à froid.